



CHAPITRE

11

## LES MESURES FISCALES RELATIVES À L'INDUSTRIE DU FILM

*Marielle Audet et Dominique Jutras*

Les deux mesures fiscales traitées dans ce chapitre ont été annoncées, d'une part, pour ce qui est du crédit d'impôt pour le doublage, dans un bulletin d'information du ministère des Finances en 1997 et, d'autre part, en ce qui a trait au crédit d'impôt pour services de production, dans le Discours sur le budget de 1998-1999. La SODEC, gestionnaire de ces mesures, a rendu ses premières décisions en 1999-2000.

### LE DOUBLAGE

Le crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films vise exclusivement les activités de doublage réalisées au Québec, qu'elles soient destinées au marché des salles, de la télévision ou de la vente au détail. Le crédit d'impôt



La vie avec mon père

Photo : Philippe Bossé

Tableau 11.1

**Productions<sup>1</sup> cinématographiques et télévisuelles doublées selon le premier marché et le format, Québec, 2005-2006**

Premier marché	Oeuvre unique	Minisérie (2 à 6 épisodes)	Série (7 épisodes et plus)	Total
Cinéma <sup>2</sup>	162	–	–	162
Télévision	56	30	90	176
Vidéoclub	67	1	–	68
<b>Total</b>	<b>285</b>	<b>31</b>	<b>90</b>	<b>406</b>

1. Productions ayant bénéficié du Programme de crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films.

2. Comprend une production en format géant.

Source : SODEC.

représente 29,1667 % des dépenses totales de main-d'œuvre admissibles, ces dernières ne pouvant excéder 40,5 % de la valeur du contrat de doublage.

En 2005-2006, la SODEC a accordé une certification à 406 productions doublées. La somme du crédit d'impôt estimé s'élève à 2 699 664 \$, et la valeur des contrats de doublage atteint 24,2 M\$. Les dépenses admissibles représentent 11,4 M\$, soit 6,4 M\$ pour la prestation des comédiens et 5 M\$ pour les autres frais de doublage.

Le nombre de projets déposés a fluctué passablement au fil des ans. Mise à part ces fluctuations, le volume des dépôts et des certifications rendues a augmenté de façon significative ces dernières années. Depuis 2001-2002, soit une période de cinq ans, le nombre de certifications a crû de 64 %, passant de 247 à 406.

**Le premier marché auquel les productions sont destinées**

Les films destinés au grand écran sont passés de 178 à 162 en un an, soit une baisse de 9 %. Cette année, les films destinés au marché des salles

ont obtenu 1 195 937 \$ en crédits d'impôt, ceux destinés à la télévision, 1 197 781 \$ et ceux destinés au marché au détail, 305 946 \$. Le nombre de productions dont le premier marché est la télévision (176) est demeuré stable par rapport à 2004-2005 (173). Cette année, ces productions constituent 43,3 % des œuvres doublées. Quant aux films destinés au marché des vidéoclubs, leur nombre a presque doublé depuis l'an dernier avec un total de 68 productions; cela représente 16,7 % des dossiers certifiés en 2005-2006. L'année précédente, les films destinés à ce marché ne constituaient que 9,8 % de l'ensemble des décisions rendues.

**Le format et la langue des productions doublées**

Les 285 œuvres uniques, comprenant 162 films pour exploitation en salles, représentent 70,2 % des productions doublées en 2005-2006. Des 176 productions télévisuelles ayant bénéficié d'un doublage, 56 étaient des œuvres uniques, 30 des miniséries (2 à 6 épisodes) et 90 des séries de 7 épisodes et plus. Dans le cas des 68 œuvres doublées destinées aux vidéoclubs, il n'y a qu'une seule minisérie,

Tableau 11.2

**Productions<sup>1</sup> cinématographiques et télévisuelles doublées selon la valeur des contrats, les dépenses admissibles, le crédit d'impôt et le premier marché, Québec, 2005-2006**

	Cinéma <sup>2</sup>		Télévision		Vidéoclub		Total	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
<b>Valeur totale des contrats de doublage</b>	<b>11 259 988</b>		<b>10 220 430</b>		<b>2 677 662</b>		<b>24 158 080</b>	
Total des dépenses admissibles	4 697 862	41,7	5 412 951	53,0	1 245 203	46,5	11 356 016	47,0
Total des prestations des comédiens	2 640 720	56,2	3 154 609	58,3	593 168	47,6	6 388 497	56,3
Total des autres frais de doublage	2 057 142	43,8	2 258 342	41,7	652 035	52,4	4 967 519	43,7
Plafond des dépenses admissibles	4 558 639	40,5	4 139 274	40,5	1 084 453	40,5	9 782 366	40,5
Montant du crédit d'impôt autorisé	1 195 937	26,2	1 197 781	28,9	305 946	28,2	2 699 664	27,6
<b>Nombre total de projets</b>	<b>162</b>		<b>176</b>		<b>68</b>		<b>406</b>	

1. Productions ayant bénéficié du Programme de crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films.

2. Comprend une production en format géant.

Source : SODEC.

les autres productions étant des œuvres uniques.

Les doublages en anglais sont peu fréquents; il n'y en a que 9 cette année. La majorité des doublages sont réalisés pour le marché francophone, et ce, dans une proportion de 97,3 %. De plus, la langue de la version originale est essentiellement l'anglais (395 œuvres). Une seule œuvre en espagnol et une en italien ont été doublées en français.

### Les dépenses de doublage

La valeur des contrats de doublage totalise 24,2 M\$, soit une moyenne de 59 503 \$ par contrat. Cette moyenne accuse une baisse de 10 % comparativement à 2004-2005. Les contrats pour les productions destinées au marché des salles, dont la valeur moyenne s'élève à 69 506 \$, subissent également une baisse de 10 %. La moyenne des contrats des séries de 7 épisodes et plus se chif-

fre à 90 964 \$ pour un ensemble de 1454 épisodes, ce qui représente un coût moyen de 5 630 \$ par épisode. C'est une baisse de 7,1 % par épisode si l'on compare à 2004-2005 où le coût moyen par épisode était de 6 063 \$. La moyenne de ces contrats atteignait l'année dernière 96 227 \$ pour 1476 épisodes.

Le doublage des 162 films destinés au marché des salles a rapporté 2 640 720 \$ aux comédiens, soit

Tableau 11.3

Ventilation des dépenses de doublage selon le premier marché des productions<sup>1</sup> cinématographiques et télévisuelles et la catégorie de contrat, Québec, 2005-2006

Premier marché et catégories de contrat	Productions doublées		Coût moyen des contrats	Prestation des comédiens	Autres dépenses	Total dépenses admissibles	Crédit d'impôt	Total des épisodes
	n	%						
<b>Cinéma<sup>2</sup></b>	<b>162</b>		<b>69 506</b>	<b>2 640 720</b>	<b>2 057 142</b>	<b>4 697 862</b>	<b>1 195 937</b>	...
29 999 \$ et moins	4	2,5	16 517	20 616	14 719	35 335	7 500	...
30 000 \$ à 59 999 \$	68	42,0	45 730	879 743	742 089	1 621 832	364 733	...
60 000 \$ à 99 999 \$	69	42,6	82 468	1 191 438	954 026	2 145 464	579 103	...
100 000 \$ et plus	21	13,0	114 001	548 923	346 308	895 231	244 601	...
<b>Télévision – œuvre unique</b>	<b>56</b>		<b>20 691</b>	<b>301 105</b>	<b>263 164</b>	<b>564 269</b>	<b>134 285</b>	...
29 999 \$ et moins	37	66,1	10 885	101 641	93 072	194 713	45 722	...
30 000 \$ à 59 999 \$	17	30,4	34 788	140 729	148 451	289 180	69 121	...
60 000 \$ à 99 999 \$	2	3,6	82 291	58 735	21 641	80 376	19 442	...
100 000 \$ et plus	–	–	–	–	–	–	–	...
<b>Télévision – minisérie (2 à 6 épisodes)</b>	<b>30</b>		<b>29 166</b>	<b>286 977</b>	<b>163 135</b>	<b>450 112</b>	<b>102 414</b>	<b>116</b>
29 999 \$ et moins	19	63,3	17 047	119 260	55 952	175 212	38 657	63
30 000 \$ à 59 999 \$	7	23,3	36 448	76 313	37 927	114 240	28 796	36
60 000 \$ à 99 999 \$	4	13,3	73 990	91 404	69 256	160 660	34 961	17
100 000 \$ et plus	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Télévision – série (7 épisodes et plus)</b>	<b>90</b>		<b>90 964</b>	<b>2 566 527</b>	<b>1 832 043</b>	<b>4 398 570</b>	<b>961 082</b>	<b>1 454</b>
29 999 \$ et moins	5	5,6	27 579	35 312	24 469	59 781	15 123	55
30 000 \$ à 59 999 \$	34	37,8	43 606	485 727	286 229	771 956	174 401	403
60 000 \$ à 99 999 \$	22	24,4	72 485	524 075	295 462	819 537	189 425	385
100 000 \$ et plus	29	32,2	171 432	1 521 413	1 225 883	2 747 296	582 133	611
<b>Vidéoclub</b>	<b>68</b>		<b>39 377</b>	<b>593 168</b>	<b>652 035</b>	<b>1 245 203</b>	<b>305 946</b>	<b>2</b>
29 999 \$ et moins	10	14,7	21 636	55 056	61 522	116 578	24 285	...
30 000 \$ à 59 999 \$	54	79,4	40 197	468 338	551 417	1 019 755	250 953	...
60 000 \$ à 99 999 \$	4	5,9	72 666	69 774	39 096	108 870	30 708	2
100 000 \$ et plus	–	–	–	–	–	–	–	...
<b>Total</b>	<b>406</b>		<b>59 503</b>	<b>6 388 497</b>	<b>4 967 519</b>	<b>11 356 016</b>	<b>2 699 664</b>	<b>1 572</b>

1. Productions ayant bénéficié du Programme de crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films.

2. Comprend une production en format géant.

Source : SODEC.

un revenu moyen de 16 301 \$ par film. Ces productions demeurent les plus payantes, car les œuvres uniques pour le marché télévisuel (67 téléfilms) leur fournissent un revenu moyen de 5 377 \$, les miniséries (1), un revenu moyen de 2 474 \$ par épisode, les séries, 1 765 \$ et les productions destinées au marché des vidéoclubs une moyenne de 8 597 \$.

Les films destinés aux salles de cinéma totalisent 4,7 M\$ en dépenses admissibles. Soixante-huit titres (42 % des films) ont comporté des coûts de doublage variant entre 30 000 \$ et 60 000 \$. Les dépenses admissibles pour ces contrats atteignent 1 621 832 \$, soit 34,5 % des 4,7 M\$. En ce qui concerne les contrats se situant entre 60 000 \$ et 100 000 \$, on dénombre 69 titres (42,6 % des films) dont les dépenses admissibles s'élèvent à 2 145 464 \$, soit 45,7 % du total des productions destinées au marché des salles de cinéma. Dans le cas des séries de sept épisodes et plus, on observe une importante variabilité de la valeur des contrats. Ainsi, il y a 34 œuvres dou-

blées dont les contrats se situent entre 30 000 \$ et 60 000 \$. Ces derniers représentent 17,6 % des 4,4 M\$ en dépenses admissibles de la catégorie « séries de sept épisodes et plus ». Par ailleurs, les contrats de 22 productions se situent entre 60 000 \$ et 100 000 \$, soit une proportion de dépenses admissibles de 18,6 %. Enfin, il y a 29 œuvres doublées dont les contrats sont supérieurs à 100 000 \$, ce qui évidemment constitue la plus grande part des dépenses (2,7 M\$), soit 62,5 %. Le doublage de la plupart des films destinés aux vidéoclubs, 54 titres sur 68, a coûté entre 30 000 \$ et 60 000 \$.

### Depuis 1999-2000

Depuis l'instauration de la mesure fiscale, en 1999-2000, les entreprises se sont prévaluées du crédit remboursable pour 1 829 productions. Le total des contrats de doublage s'élève à 109,9 M\$, dont 27,6 M\$ ont servi à la rémunération des comédiens. Quant au total des dépenses admissibles, il atteint 50,8 M\$ et le crédit d'impôt attribué s'élève à 13,3 M\$.

Enfin, le nombre d'entreprises ayant demandé le crédit d'impôt a doublé en cinq ans, passant de 7, en 2001-2002, à 14 en 2005-2006. Toutefois, deux entreprises accaparent 69 % des œuvres doublées, soit 282 sur un total de 406.

## LES SERVICES DE PRODUCTION

Le crédit d'impôt pour services de production est une mesure fiscale destinée à favoriser le Québec comme plateau de tournage et comme lieu de réalisation de services techniques, tels que la postproduction et les effets spéciaux. Depuis le 31 décembre 2004, le crédit d'impôt s'élève à 20 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles.

### Baisse importante du volume des demandes

Le marché des productions étrangères est très compétitif et, malheureusement, le Québec n'a pas été un pôle d'attraction en 2005. Les résultats de l'année financière 2005-2006 présentent une importante régression avec seulement 22 demandes de crédit d'impôt, soit une chute de 42 % par rapport à 2004-2005.

La part québécoise du devis s'élève à 98,5 M\$, ce qui constitue une baisse de 62,2 %. Les dépenses de main-d'œuvre admissibles atteignent 37,7 M\$ et le crédit d'impôt attribué, 8,2 M\$.

Tableau 11.4

**Productions<sup>1</sup> cinématographiques et télévisuelles et montant du crédit d'impôt attribué selon l'année de tournage, Québec, de 1998 à 2006**

Année	Projets	Part québécoise du devis	Dépenses de main- d'œuvre admissibles	Crédit d'impôt attribué
	n			
1998	14	89 600 701	31 084 130	3 419 257
1999	19	92 420 734	36 095 313	4 541 329
2000	23	190 594 719	56 286 293	6 659 649
2001	24	185 920 490	61 026 062	6 978 219
2002	28	202 989 713	68 891 407	8 650 432
2003	29 <sup>r</sup>	237 575 821 <sup>r</sup>	89 583 383 <sup>r</sup>	11 313 096 <sup>r</sup>
2004	22 <sup>r</sup>	87 744 562 <sup>r</sup>	34 830 049 <sup>r</sup>	6 271 570 <sup>r</sup>
2005	7 <sup>r</sup>	46 723 664 <sup>r</sup>	14 097 065 <sup>r</sup>	2 985 584 <sup>r</sup>
2006	3	2 630 748	2 630 748	1 064 535
<b>Total</b>	<b>169</b>	<b>1 136 201 152</b>	<b>394 524 450</b>	<b>51 883 671</b>

1. Productions ayant bénéficié du Programme de crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique et télévisuelle.

Source : SODEC.

## Année de tournage

Afin d'obtenir un reflet chronologique juste de l'activité cinématographique, les données ont aussi été compilées selon l'année du tournage<sup>1</sup>. Ainsi, les résultats de plusieurs années civiles peuvent être rétroactivement modifiés à la clôture d'une année financière. Les résultats des années les plus récentes sont par conséquent toujours fragmentaires.

La répartition chronologique des 22 projets ayant bénéficié du crédit d'impôt en 2005-2006 s'étale sur 4 années, soit de 2003 à 2006. Cela permet d'établir qu'en 2005, seulement 7 productions étrangères ont été tournées au Québec et se sont prévaluées du crédit d'impôt pour services de production.

Les données révisées nous indiquent que 2003 a été la meilleure année depuis l'instauration de la mesure

fiscale : 29 productions, dont la part québécoise du devis s'élève à 237,6 M\$, des dépenses admissibles de 89,6 M\$ et un total de 11,3 M\$ en crédit d'impôt. De plus, 2003 se démarque nettement de 2002 avec une part québécoise du devis supérieure de 17 % et des dépenses de main-d'œuvre plus élevées de 30 %, et ce, avec seulement une production de plus. Ainsi, le devis québécois de production moyen atteint 8,2 M\$, en 2003, et 7,3 M\$ en 2002. En 2005, le devis québécois de production moyen ne se situe plus qu'à 6,7 M\$, tandis que la part québécoise du devis s'élève à 46 M\$ pour 7 productions.

## La provenance des films

La majorité des productions proviennent des États-Unis. En 2003, on dénombre 22 productions ce qui représente 76 % du total. En 2004, il y en a eu 11, soit 50 % des films et, en 2005, 3 productions (43 %). Les films canadiens suivent avec 4 pro-

ductions en 2003, ce qui constitue 14 % du total, 5 productions (28 %) en 2004, et 2 productions (29 %) en 2005. L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni viennent régulièrement compléter le portrait des pays d'origine des productions cinématographiques et télévisuelles.

## Depuis 1999-2000

Depuis les premières décisions rendues jusqu'à la fin de l'année financière 2005-2006, 169 productions cinématographiques ou télévisuelles ont obtenu une certification pour le crédit d'impôt qui atteint 51,9 M\$. La part québécoise des devis de production s'élève à 1 136 M\$, pour un devis moyen de 6,7 M\$, et les dépenses de main-d'œuvre admissibles totalisent 394,5 M\$.

1. Une demande de crédit d'impôt pour services de production est généralement déposée à la SODEC après le tournage, le plus souvent effectué durant la période estivale, ou un peu plus tard en ce qui a trait aux services de postproduction.

Tableau 11.5

Productions<sup>1</sup> cinématographiques et télévisuelles visées, par année de tournage selon le pays d'origine, Québec, de 1998 à 2006

Pays	1998		1999		2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Allemagne	1	7,1	–	–	1	4,3	4	16,7	3	10,7	2	6,9	4	18,2	–	–	–	–	15	8,9
Australie	–	–	1	5,3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	0,6
Canada	5	35,7	6	31,6	4	17,4	3	12,5	5	17,9	4	13,8	5	22,7	2	28,6	–	–	34	20,1
Corée	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	3,4	–	–	–	–	–	–	1	0,6
Danemark	–	–	1	5,3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	0,6
États-Unis	8	57,1	9	47,4	15	65,2	16	66,7	17	60,7	22	75,9	11	50,0	3	42,9	3	100,0	104	61,5
France	–	–	2	10,5	1	4,3	–	–	1	3,6	–	–	1	4,5	2	28,6	–	–	7	4,1
Hongrie	–	–	–	–	1	4,3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	0,6
Luxembourg	–	–	–	–	–	–	–	–	1	3,6	–	–	–	–	–	–	–	–	1	0,6
Pays-Bas	–	–	–	–	–	–	1	4,2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	0,6
Royaume-Uni	–	–	–	–	–	–	–	–	1	3,6	–	–	1	4,5	–	–	–	–	2	1,2
Royaume-Uni et Danemark	–	–	–	–	1	4,3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	0,6
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>100,0</b>	<b>19</b>	<b>100,0</b>	<b>23</b>	<b>100,0</b>	<b>24</b>	<b>100,0</b>	<b>28</b>	<b>100,0</b>	<b>29</b>	<b>100,0</b>	<b>22</b>	<b>100,0</b>	<b>7</b>	<b>100,0</b>	<b>3</b>	<b>100,0</b>	<b>169</b>	<b>100,0</b>

1. Productions ayant bénéficié du Programme de crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique et télévisuelle.

Source : SODEC.



Amnésie - L'énigme  
James Brighton



Institut  
de la statistique

Québec 

## L'Annexe statistique

un complément à  
la publication

## Statistiques sur l'industrie du film et de la production télévisuelle indépendante, édition 2006

Pour compléter la publication intitulée *Statistiques sur l'industrie du film et de la production télévisuelle indépendante*, l'Institut de la statistique du Québec offre *L'Annexe statistique* qui contient la totalité des données disponibles sur l'évolution récente de ce secteur d'activité culturelle.

L'information y est présentée dans l'ordre du cycle de vie d'un film, c'est-à-dire de la création jusqu'à l'étape de la conservation. On y trouve donc aussi des données sur la distribution, l'exploitation en salles et même certaines données sur les clubs vidéo.

## L'Annexe statistique

### Bon de commande

À remplir en lettres moulées S.V.P.

Nom : \_\_\_\_\_

Fonction/direction/service : \_\_\_\_\_

Organisme/entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Municipalité : \_\_\_\_\_

Province : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

### L'Annexe statistique, 2006

Quantité Total

18,95 \$

 \$

+ TPS (7 %)

142 890 300

 \$

+ TVQ (7,5 %)

1022232424

 \$

**Total**

 \$

Toute commande est payable par chèque ou mandat-poste à l'ordre de l'Institut à l'adresse suivante :

Institut de la statistique du Québec  
Centre d'information et de documentation  
200, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4



Réalisé par l'Institut de la statistique du Québec, avec la collaboration de plusieurs organismes intéressés à l'activité cinématographique, ce document réunit les informations et les analyses nécessaires pour en saisir toute l'ampleur.

Ainsi, on y trouve la liste des longs métrages réalisés, la valeur de la production québécoise, le nombre de films examinés et classés, de même que le nombre des titulaires d'un permis spécial de distributeur.

On y apprend également que, compte tenu de la population et du degré de développement, l'activité relative à l'industrie du film au Québec soutient avantageusement la comparaison avec les résultats obtenus ailleurs.

Cette publication fait non seulement le tour complet de l'industrie du film mais elle permet aussi, grâce à la pertinence des sujets choisis, de bien saisir toute la réalité de cette partie importante de la vie socioculturelle québécoise.



**CINÉMATHEQUE  
QUÉBÉCOISE**  
Musée du cinéma

**Institut  
de la statistique**

**Québec** 

Avec la participation de :

- Régie du cinéma
- Société de développement des entreprises culturelles

ISBN : 2-551-22915-4



9 782551 229154

18,95 \$

Site Web : [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)  
Imprimé au Québec, Canada